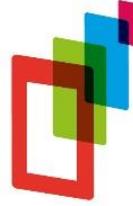


**TOULOUSE  
CAPITOLE**  
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de  
l'Université Toulouse 1 Capitole.

**A propos du Livre d'or du VIIe centenaire de la fondation de l'Université de  
Toulouse (1229-1929) in Mélanges Jean-Louis Mestre.**

**Nélidoff Philippe**

**Professeur d'Histoire du droit et des institutions à Toulouse 1**

**Université Toulouse 1 Capitole**

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,  
contacter [portail-publi@ut-capitole.fr](mailto:portail-publi@ut-capitole.fr)

Pour les Mélanges Jean-Louis MESTRE

A propos du Livre d'or du VII<sup>e</sup> centenaire de la fondation de l'Université de Toulouse 1229-1929.

Qu'il me soit permis, avant toutes choses, de dire au Professeur Jean-Louis Mestre, les sentiments amicaux que nous éprouvons à son égard, à titre personnel mais aussi, plus largement, à la Faculté de droit et science politique de Toulouse dont il est issu. Ces sentiments d'estime s'adressent à sa personne car il incarne le parfait honnête homme tel qu'on aime à se le représenter, au-delà des modes. Ils s'adressent aussi à sa carrière –j'ai envie de dire à sa vocation- de professeur, attentif à ses étudiants, à leur formation et à leur avenir, une attention qu'il manifeste, avec la discrétion qui le caractérise, à ses jeunes collègues. Ce sont aussi des sentiments d'admiration à l'égard de son érudition et d'une œuvre scientifique impressionnante. Je dois ajouter, en tant que Tarnais, que je suis sensible également à ses origines castraises, à ses liens entretenus, avec son frère, le Doyen Jacques Mestre avec l'Académie des juristes tarnais, ce qui renforce encore notre proximité.

J'élargis l'expression de ces sentiments confraternels à l'ensemble de nos collègues aixois qui sont pour nous, historiens du droit toulousains, des partenaires naturels, tout particulièrement, l'équipe des historiens des idées politiques dirigée par notre collègue le professeur Eric Gasparini et l'association française des historiens des idées politiques qui doit tant à notre collègue le Professeur Michel Ganzin. Nos relations sont anciennes et fructueuses. Elles se prolongent encore aujourd'hui comme en témoigne l'organisation à Toulouse du XXVI<sup>e</sup> colloque international de l'AFHIP les 17 et 18 mai 2018 sur le thème « Pensée politique et propriété ».

Il m'a semblé qu'une contribution à l'histoire de nos Facultés de droit avait sa place dans ce *Liber amicorum* qui a pris des proportions dont on ne doit pas être étonné car elles sont à la mesure du dédicataire. En effet, dans l'œuvre scientifique du professeur Jean-Louis Mestre, même si domine, depuis sa thèse<sup>1</sup> soutenue à Toulouse en 1973, l'histoire du droit administratif<sup>2</sup> et du droit constitutionnel<sup>3</sup>, il y a aussi un profond intérêt pour l'histoire de nos Facultés de

---

<sup>1</sup> Jean-Louis Mestre, *Un droit administratif à la fin de l'Ancien Régime : le contentieux des Communautés de Provence*, Paris, LGDJ, 1976.

<sup>2</sup> Cf son manuel pionnier : *Introduction historique au droit administratif français*, Paris, PUF, Collection droit fondamental, 1985.

<sup>3</sup> Cf le *Précis de Droit constitutionnel* rédigé de manière collective par Jean-Louis Mestre avec Louis Favoreu, Patrick Gaia, Richard Ghevontian, Otto Pfersmann, André Roux et Guy Scofoni, Paris, Dalloz, Précis Droit public, Science politique, 1<sup>ère</sup> édition, 1998, 17<sup>e</sup> édition, 2015.

droit<sup>4</sup>. C'est ainsi qu'il avait répondu immédiatement présent lorsque je l'avais invité, il y a dix ans, à participer au colloque<sup>5</sup> que j'avais organisé à Toulouse à l'occasion du bicentenaire de la restauration des Facultés de droit en 1808. Lors de ce colloque, le Professeur Mestre avait évoqué l'état de la recherche portant sur la Faculté de droit d'Aix<sup>6</sup>, alors qu'il préparait les manifestations commémorant le sixième centenaire de l'enseignement du droit dans la capitale de la Provence<sup>7</sup>.

Le hasard faisant souvent bien les choses, il se trouve que notre collègue et ami toulousain, le professeur Jacques Larrieu, spécialiste du droit de la propriété intellectuelle, m'a offert, il y a quelques mois, ce dont je le remercie beaucoup, le Livre d'or<sup>8</sup> qui fut publié à l'occasion du septième centenaire de la fondation de l'Université de Toulouse. Cela m'a donné l'idée de présenter ce livre alors que se profile le centenaire suivant en 2029.

L'histoire de notre Faculté, de l'institution, des professeurs et des étudiants, comme de ses enseignements et des méthodes constitue l'un des axes privilégiés par notre Centre de recherches. Après les trois colloques<sup>9</sup> qui eurent lieu sur l'histoire des Facultés de droit au XIXe siècle, la recherche se poursuit actuellement. Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, plusieurs recherches et expositions ont été menées à bien dernièrement. Un autre Livre d'or<sup>10</sup> vient d'être étudié par nos collègues les

---

<sup>4</sup> Ainsi, à titre d'exemple : Jean-Louis Mestre, Témoignages sur les enseignements juridiques dans les oflags IV D, XVII A et XVIII A, *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique*, 2016, n° 36, pp.

<sup>5</sup> Philippe Nélidoff (Direction), *Les Facultés de droit de province au XIXe siècle, Bilan et perspectives de la recherche*, 2 tomes, Centre toulousain d'histoire du droit et des idées politiques, Etudes d'histoire du droit et des idées politiques, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, n° 13/2009 et n°15/2011. Nous nous permettons de renvoyer à ces ouvrages pour avoir la liste des principaux travaux historiques portant sur la Faculté de droit de Toulouse. Voir également : Philippe Nélidoff et Frédéric Audren, « Une initiative au service du développement de l'Histoire des Faculté de droit : le Réseau européen pour l'histoire de l'enseignement du droit » in *L'histoire du droit en France, nouvelles tendances, nouveaux territoires*, sous la direction des professeurs Jacques Krynen et Bernard d'Alteroche, Table-ronde organisée le 28 janvier 2013 à la Cour d'appel de Versailles, sous l'égide de l'Association des historiens des Facultés de droit, Paris, Classiques Garnier, Histoire du droit, 1, 2014, pp. 169-185.

<sup>6</sup> *Ibidem*, pp. 61-67.

<sup>7</sup> *Six siècles de droit à Aix, 1409-2009, Mémorial de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille à l'occasion du Sixième centenaire de sa fondation*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2009. Comité éditorial composé de Jean-Louis Mestre, Joseph Pini, Jean-Philippe Agresti, Dominique Jacobi et Rémy Burget et Sylvain Chuzeville.

<sup>8</sup> *Ville Centenaire de la Fondation de l'Université de Toulouse, 1229-1929, Livre d'or*, Toulouse, Imprimerie et Librairie Edouard Privat, Librairie de l'Université, 1931.

<sup>9</sup> Après Toulouse, eurent lieu le colloque de Grenoble (2010), organisé par le Professeur Jean-Christophe Gaven puis celui de Strasbourg (2012) organisé par notre collègue Céline Pauthier. Nous signalons également le livre issu de l'exposition qui eut lieu du 25 novembre 2010 au 31 janvier 2011, à la salle capitulaire du couvent des Cordeliers : « *Et Toulouse pour apprendre* », *Sept siècles d'histoire de l'Université de Toulouse, 1229-1969*, Marielle Mouranche (Direction), Tempus, Presses universitaires du Mirail, 2010.

<sup>10</sup> Olivier DEVAUX et Florent GARNIER, *Mémoires de la Grande Guerre, Le livre d'or de la Faculté de droit de Toulouse*, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2018. Les deux mêmes collègues ont également publié également : *Ceux de la Faculté, Des juristes toulousains dans la Grande Guerre*,

professeurs Olivier Devaux et Florent Garnier, celui concernant les étudiants morts pour la France ou blessés durant la guerre, avec des notices individuelles, des photographies et l'histoire de l'élaboration de ce document.

Le Livre d'or du VIIe Centenaire se présente en un volume de 329 pages. Dédié à Gaston Doumergue, Président de la République qui présida, en personne, la journée du 9 juin 1929, l'ouvrage, composé par les soins du professeur Calmette, de la Faculté des Lettres et l'éditeur toulousain Edouard Privat, Président de la Société des Amis de l'Université<sup>11</sup>, comporte une préface rédigée par J. Dresch, recteur de l'Académie de Toulouse<sup>12</sup>, Président du Conseil de l'Université. La première partie (p. 8-104) décrit les cérémonies et les fêtes du Centenaire, journée par journée. La deuxième partie (p. 105-315), la plus longue, contient les adresses (rédigées majoritairement en latin) remises ou envoyées à l'Université de Toulouse par nombre d'universités étrangères, représentant trente-cinq pays, y compris non européens (Argentine-Australie-Canada-Chine-Egypte-Inde-Japon-Etats-Unis-Manille) ainsi que par d'autres Universités françaises (21) ou académies et sociétés savantes (14). La troisième partie, la plus brève (p. 317-321) est intitulée « Après les fêtes ». Elle contient une pièce en vers latins en l'honneur des hôtes de l'Université de Toulouse<sup>13</sup> ainsi que le texte de la plaque commémorative inaugurée le 2 février 1930 et apposée sous le portique de la Bibliothèque universitaire. L'ouvrage est encore enrichi de vingt-et-une planches photographiques qui représentent les principales personnalités ayant participé à ces cérémonies ou encore les lieux où elles furent organisées.

Utilisant la première partie du Livre d'or du VIIe Centenaire, nous évoquerons ici deux questions principales : l'organisation et le déroulement des cérémonies (I) avant d'essayer d'en dégager leur portée et leur signification (II).

## I-L'organisation et le déroulement des cérémonies :

Outre les cérémonies qui se déroulèrent du 8 au 10 juin 1929, le VIIe centenaire de l'Université de Toulouse donna lieu à la rédaction d'un ouvrage historique<sup>14</sup> imaginé dès 1920, à la publication de deux documents relatifs aux origines de l'Université, en particulier le traité de Paris (12 avril 1229) portant création d'enseignements universitaires à Toulouse et la confection par le graveur Raoul Benard d'une médaille commémorative inspirée du sceau de l'Université<sup>15</sup>

---

Centre toulousain d'histoire du droit et des idées politiques, Etudes d'histoire du droit et des idées politiques, n°24 / 2017, Presses de l'Université » Toulouse 1 Capitole, 2017, 567 p.

<sup>11</sup> Comme l'indique la préface de l'ouvrage, p. I.

<sup>12</sup> Agrégé d'allemand, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, J. Dresch fut recteur de l'académie de Toulouse de 1922 à 1931, ensuite transféré à Strasbourg.

<sup>13</sup> Pièce rédigée par un maître de conférences de langue et littérature latine : Fargues.

<sup>14</sup> *L'Université de Toulouse. Son passé, son présent (1229-1929)*, Toulouse, Privat, 1929.

<sup>15</sup> Préface du Livre d'or, p. II.

médiévale exécutée par la Monnaie de Paris. Une exposition universitaire<sup>16</sup> fut organisée au premier étage de la Faculté de droit dont les éléments provenaient de la bibliothèque universitaire, de la bibliothèque et des archives municipales de Toulouse ainsi que des archives départementales de la Haute-Garonne.

Dès l'automne 1927, le Conseil de l'Université avait institué une « commission du Centenaire » présidée par le recteur de l'Académie de Toulouse et composée d'un représentant de chaque Faculté : Maurice Houques-Fourcade, doyen de la Faculté de droit qui avait succédé au doyen Maurice HAURIOU en 1926, les professeurs Bardier (Faculté de médecine), Jammes (Faculté des sciences), Calmette (Faculté des Lettres).

Le Comité des fêtes comprenait, outre les membres de la commission, trente-et-une personnalités<sup>17</sup> représentant les élus locaux, le monde académique et savant ainsi que les milieux économiques.

En avril 1928, une circulaire était envoyée aux recteurs et présidents des universités et académies étrangères et françaises par le recteur de Toulouse. En janvier 1929, les invitations officielles suivaient avec l'indication du programme général des festivités prévues du 8 au 10 juin.

« Samedi 8 juin : réception des délégations, 56 rue du Taur, dans la matinée. Après-midi, visite de la ville et des expositions ; solennités particulières à chaque Faculté ; soirée musicale à l'hôtel d'Assézat.

Dimanche 9 juin : à 15h, séance solennelle du Centenaire sous la présidence du Président de la République, Soirée de gala au grand Théâtre du Capitole.

Lundi 10 juin : excursion à Superbagnères et visite des antiquités de Saint-Bertrand de Comminges ».

La première journée, le samedi 8 juin débuta dès 9 heures du matin par les offices religieux célébrés à la mémoire des anciens maîtres et étudiants de l'Université par les cultes catholique (basilique Saint-Sernin), sous la présidence de Mgr Saliège, archevêque de Toulouse avec l'homélie de Mgr Breton, recteur de l'institut catholique de Toulouse, pour le culte protestant (temple de la place du Salin) par le pasteur Langereau, et israélite (temple israélite de la rue Palaprat) par M. Nahon.

A 10h15, les délégués et invités étaient reçus par le recteur et le Conseil de l'Université, dans la grande cour de la bibliothèque universitaire, 56 rue du Taur. L'après-midi fut consacré à la visite des monuments et musées de la ville, ainsi que de l'Observatoire, de l'exposition des principales richesses de la

---

<sup>16</sup> On trouvera la liste des documents exposés dans le Livre d'or, *Op. cit.*, pp. 45-49.

<sup>17</sup> La liste complète figure dans le Livre d'or, *Op. cit.*, p. 10 et 11. On peut mentionner le maire de Toulouse, le vice-président du conseil général, le président de la région économique, le délégué du recteur de l'Institut catholique, le bibliothécaire en chef de l'Université.

bibliothèque municipale (dans la grande salle de la bibliothèque de la Faculté de droit), 2 rue de l'Université et de l'exposition des artistes méridionaux (au palais des arts, rue de la Daurade).

En même temps, un grand meeting d'aviation civile et militaire était organisé à Franczal, sous la présidence du Ministre de l'Air. Cet évènement fut malheureusement endeuillé par un accident qui couta la vie à deux pilotes<sup>18</sup>.

A 17 heures, on se retrouva pour les séances solennelles des diverses Facultés à leur siège. A la Faculté de droit<sup>19</sup>, après l'éloge de Maurice Hauriou<sup>20</sup> par le professeur Achille Mestre<sup>21</sup>, qui occupait alors la chaire de droit constitutionnel à Paris, la distinction de docteur honoris causa est décernée au professeur Eusébio Diaz<sup>22</sup>, recteur de l'université de Barcelone, dont l'éloge est prononcée par le professeur Paul Thomas, professeur de droit romain. A la Faculté des Lettres<sup>23</sup>, une séance analogue a lieu sous la présidence du doyen F. Durrbach, membre de l'Institut, avec remise du grade de docteur honoris causa au professeur Rubio y Lluch, doyen de la Faculté des Lettres de Barcelone et au professeur Paul Van Dyke, de l'université de Princeton, président de l'American University Union et délégué à Paris des universités américaines en Europe.

De son côté, la Faculté des sciences<sup>24</sup> inaugurant, autour de son doyen, Paul Sabatier, membre de l'Institut, son grand amphithéâtre construit dans les anciens locaux de l'Ecole de pharmacie attribue ses médailles aux lauréats de 1927 et 1928. A la Faculté de médecine<sup>25</sup> rassemblée autour de son doyen, le professeur Abelous, se tiennent des journées médicales<sup>26</sup>.

Cette première journée se termine de manière conviviale. A 19 heures, des dîners intimes sont offerts par les diverses Facultés à leurs invités universitaires. A 21 heures, ont lieu des concerts suivis de bals en plusieurs endroits : au Grand-Rond, place du Capitole, Cours Dillon et au parc toulousain.

A 21. 30 : une audition musicale est offerte par l'Université à ses invités à l'hôtel d'Assézat, avec embrasement de l'hôtel.

---

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 49.

<sup>19</sup> *Ibidem*, pp. 50-51.

<sup>20</sup> Le doyen Maurice Hauriou venait de décéder quelques semaines auparavant le 11 mars 1929.

<sup>21</sup> Originaire et formé à Toulouse, le professeur Achille Mestre (1874-1960), professeur suppléant à Toulouse (1900), agrégé en 1904, spécialiste de droit administratif, avait été transféré à la Faculté de droit de Paris. Cf Philippe Delvit et alii, *Toiles, gravures, fusain et sanguine... Une galerie de portraits à l'Université*, Presses de l'Université des sciences sociales de Toulouse, 2006, p. 51.

<sup>22</sup> Ancien professeur à l'université de Salamanque, le professeur Diaz est un spécialiste de la question agraire et du catholicisme social. Il a contribué également à la création de l'institut français de Barcelone.

<sup>23</sup> Livre d'or, *Op. cit.*, pp. 55-56.

<sup>24</sup> *Ibidem*, pp. 53-55.

<sup>25</sup> *Ibidem*, pp. 51-53.

<sup>26</sup> Les sujets traités sont les suivants : la modernisation du service de santé militaire, la physiologie de l'individu, les facteurs d'évolution des cultures microbiennes.

Le dimanche 9 juin fut le point d'orgue de ces cérémonies en raison de la présence du Président de la République, Gaston Doumergue, qui arriva à 8h30. La matinée est consacrée à des réceptions officielles qui ont lieu à la préfecture, au Capitole, à la chambre de commerce de Toulouse ainsi qu'à l'hôtel-Dieu.

A partir de midi, se tient le banquet offert par l'Université au Président de la République à l'Arsenal.

A partir de 15 heures, a lieu la séance solennelle de l'Université, tenue sous la présidence du Président de la République, dans l'ancienne église des Jacobins.

A la même heure, au parc toulousain, se déroule une représentation gratuite<sup>27</sup> au théâtre de la Nature, suivie d'un bal.

A 19 heures, un dîner intime est offert au chef de l'Etat par le Département, la Ville et la Chambre de commerce, dans la grande salle du musée commercial.

A 20h30, une représentation de gala (Le mariage de Figaro) est offerte au Théâtre du Capitole par l'Université au Président de la République, aux ministres, aux délégués et invités, avec le concours officiel de la Comédie française.

A 21h30, sont organisés des bals populaires au Grand-rond, au parc toulousain et sur la place du Capitole ainsi qu'une fête vénitienne dans le bassin de la Garonne, avec le concours de l'Emulation nautique ; feu d'artifice sur l'eau.

Le Livre d'or relate ces festivités et reproduit, in extenso, les discours qui furent prononcés par les différentes autorités.

Le banquet offert au Président de la République eut lieu dans le vaste hall de l'Arsenal mis à disposition par l'autorité militaire et décoré, pour l'occasion, de panoplies, d'écussons et de faisceaux. Mille deux cents convives y participèrent. Un premier discours est prononcé par le recteur Dresch<sup>28</sup> qui rappela le rôle joué par Gaston Doumergue lorsqu'il fut grand maître de l'Université, ministre de l'instruction publique (1908-1911). Il insiste ensuite sur la vitalité de l'académie de Toulouse et sur « l'harmonie des cœurs » que représente la venue à Toulouse de tant de délégations étrangères, la « communion des sentiments les plus nobles qui animent l'humanité en un besoin d'amitié et de paix »<sup>29</sup>.

Le second discours est celui du Président de la République qui souligne « le vif intérêt que le Président et le Gouvernement de la République portent, non seulement à cette vieille et glorieuse Université mais, en même temps, aux autres Universités de France et à l'ensemble de l'enseignement qui leur doit tant »<sup>30</sup>. Il évoque ensuite la réforme de 1896 qui a « ouvert aux universités un vaste champ d'action en créant des enseignements nouveaux. En témoigne la

---

<sup>27</sup> Représentation du Flibustier, drame en trois actes, de Jean Richepin, avec Dambrine et la compagnie Midi-Artiste.

<sup>28</sup> On peut se reporter à la notice que lui consacre Caroline Barréra, in *Les recteurs et le rectorat de l'académie de Toulouse (1808-2008)*, Actes du colloque de l'Université Toulouse –II-Le Mirail, 2008, Didier Foucault, éd., Collection « Méridiennes », 2010, p.175-176.

<sup>29</sup> Livre d'or, *Op. cit.*, p. 61.

<sup>30</sup> *Ibidem*, pp. 62-64.

création de nombreux instituts ainsi que les progrès qu'elle a aidé à réaliser dans le domaine de la science et de ses applications pratiques, ainsi que dans celui de la culture générale. Il salue enfin la présence des nombreuses délégations étrangères auprès des universitaires français. « Les uns et les autres se sentent étroitement unis par un même amour de la science et des hautes spéculations de l'esprit, créatrices et supports de civilisations. Le but le plus élevé que celles-ci doivent poursuivre, c'est sans aucun doute, l'établissement durable de la paix entre les peuples, car la guerre leur a été de tout temps funeste ».

A l'issue de ce banquet, eut lieu, toujours sous la présidence du Président de la République, la séance solennelle à la chapelle des Jacobins<sup>31</sup>.

Le recteur Dresch<sup>32</sup>, président du Conseil de l'Université, après avoir remercié toutes les autorités présentes, s'adresse tout particulièrement aux étudiants dont le nombre a augmenté de manière importante ces dernières années<sup>33</sup>. Ce sont « nos amis les plus chers et les plus dignes de toute notre attention...Qu'ils nous forcent à élargir nos établissements scientifiques et à les rajeunir » ... Il souhaite « les voir vivre et joyeux autant que laborieux, dans des cités universitaires, comme en ces collèges qui se groupaient autrefois autour des diverses Facultés. En souhaitant que le Parlement ne refuse pas ses crédits à nos œuvres d'étudiants, de même qu'il voudra bien nous aider pour donner à nos universités des laboratoires et des bibliothèques qui soient dignes d'elles ». Il insiste également sur le rôle de Toulouse, capitale historique et géographique du Languedoc, qui a créé plusieurs Instituts, par application de la réforme de 1896 qui « rapprochait les Facultés, coordonnait les enseignements, laissait place aux initiatives locales. Douze instituts ont été créés : le droit a créé l'Ecole pratique qui forme des notaires et des administrateurs. La médecine fait connaître ces eaux pyrénéennes bienfaisantes. La Science sort de ses laboratoires. La Faculté des Lettres a créé une Ecole de sociologie et de pédagogie, un institut de géographie, un institut d'études méridionales. Ses Hispanisants franchissent les Pyrénées et créent des relations avec Burgos, Barcelone, Madrid et les universités du Portugal ».

Le professeur Declareuil<sup>34</sup>, professeur de droit romain à la Faculté de droit, au nom du Conseil et du corps tout entier de l'Université de Toulouse retrace ensuite l'histoire de l'Université de Toulouse, de ces « vingt générations de maîtres et de disciples » qui se succédèrent en ces lieux. Il évoque, depuis la création de 1229, les grandes dates de l'Université, l'évolution de ses statuts au fil des interventions royales et pontificales puis du parlement de Toulouse Il retrace l'apparition puis l'évolution des différentes Facultés, de décret dès les

---

<sup>31</sup> L'église des Jacobins a été aménagée et décorée par les soins de l'architecte de la ville : Milloz.

<sup>32</sup> Livre d'or, *Op. cit.*, pp.67-71.

<sup>33</sup> Les effectifs passent de 2456 à 3771, de 1924 à 1928. Cf Discours du recteur Dresch, *Ibidem*, p. 71.

<sup>34</sup> *Ibidem*, pp. 72-83.

origines, doublée bientôt d'une Faculté des lois, réunies au XVI<sup>e</sup> siècle et restées les plus fameuses et les plus fréquentées par les étudiants, la Faculté des arts d'où émergea la médecine puis la théologie à l'époque du pape Innocent VI. S'agissant de la Faculté de droit, il évoque les grands maîtres<sup>35</sup> et l'évolution de leurs méthodes d'enseignement du droit : exégèse littérale des textes romains, école des postglossateurs, évolution vers l'humanisme juridique, création de la chaire de professeur royal de droit français en 1679 qui enseigne en français. Il passe en revue les grands noms de la science juridique : Jean de Garlande, Jacques de Révigny, Pierre de Belleperche, Pierre de Ferrière, Guillaume de Monlezun, Bertrand de Saint-Geniès, Guillaume de Cun, Arnaud du Ferrier, Jacques Cujas, Jean de Coras, Boissonné, Jean de Pins, Antoine de Govéa, François de Roaldès, Dadine de Hautesserre François de Boutaric. Après la suppression révolutionnaire, Declareuil narre la reprise, à l'époque napoléonienne et l'essor au XIX<sup>e</sup> siècle des enseignements universitaires à Toulouse, en commençant par le droit pour enseigner les codes, le raisonnement juridique grâce au droit romain et former les praticiens.

Au nom des universités étrangères, le professeur Leclère<sup>36</sup>, ancien recteur, ancien ministre, professeur à l'université libre de Bruxelles, rappelle, lui aussi, le souvenir des maîtres précédents à la liste desquels il ajoute Raymond de Semonde, immortalisé par Montaigne, les deux initiateurs de la science expérimentale, Augier Ferrier, François Sanchez le « sceptique », précurseur de Descartes. Il souligne le mouvement de rénovation de l'enseignement supérieur français préparé par Victor Duruy et poursuivi par ses successeurs qui a permis à l'Université de Toulouse depuis un tiers de siècle par le groupement des Facultés créées de 1804 à 1810 qui avaient vécu près de cent années côte à côte mais sans contact entre elles, de prendre un magnifique essor. Dotée de laboratoires, d'instituts, de bibliothèques, d'observatoires, de collections d'art, pourvue de cours théoriques et pratiques pour toutes les disciplines, l'Université dispense son enseignement, comme au Moyen-Age, à des contingents d'étudiants sans cesse croissants d'étudiants et d'étudiantes. Il recense actuellement plus de mille étudiants étrangers<sup>37</sup> appartenant à quarante nationalités. Il insiste sur le rayonnement international de l'Université de Toulouse qui a étendu son influence au-delà des Pyrénées, en Espagne et au Portugal où elle patronne les Instituts français de Madrid, Barcelone et Lisbonne. De même ont été

---

<sup>35</sup> On se reportera, en particulier à Henri Gilles, *Université de Toulouse et enseignement du droit. XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, SEDUSS, 1992 ; Patrick Arabeyre, Jean-Louis Halperin et Jacques Krynen, *Dictionnaire historique des juristes français, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007 ; Cyrille Dounot, *L'œuvre canonique d'Antoine Dadine d'Autesserre (1602-1682) : l'érudition au service de la juridiction ecclésiastique*, Université Toulouse 1 Capitole, Thèse droit, Sous la direction du professeur Jacques Krynen, 2012.

<sup>36</sup> Livre d'or, *Op. cit.*, pp. 84-87.

<sup>37</sup> Sur 3771 inscrits en 1928, soit environ 26,5%, plus d'un étudiant sur quatre.

développés les échanges de professeurs. Après avoir évoqué le triple devoir des universités : créer la science, l'enseigner et la répandre, il termine en insistant sur les bienfaits de telles rencontres académiques. « Ces fêtes de l'intelligence et de l'esprit sont aussi les fêtes de la concorde et de la paix ».

C'est ensuite le professeur Charléty<sup>38</sup>, recteur de l'université de Paris qui vient apporter l'hommage unanime des universités françaises à celle de Toulouse. Il rappelle qu'aux origines, « Toulouse fut d'abord une sorte de colonie universitaire parisienne avant de s'en affranchir bien vite et d'acquérir une liberté particulière » qui se manifesta notamment par l'étude du droit romain. « Pépinière de grands dignitaires de l'Eglise et de hauts fonctionnaires royaux...c'est chez ses légistes, que le pouvoir royal et l'unité française trouvèrent leurs plus intrépides défenseurs. C'est Toulouse qui obtint la première chaire de droit français en 1679. La culture du droit -raison écrite-favorise le goût de l'universel. Au moment où le génie de notre nation fit d'elle le centre spirituel de l'Europe, le pays où naissaient toutes les institutions de progrès social, où s'épanouirent les grandes nouveautés françaises, système féodal, trêve de Dieu, réforme clunisienne, croisades, art gothique, épopée, trouvères et troubadours, votre Université, votre Parlement à l'activité débordante, votre commerce...tout conspira à créer ici une métropole...(et devenir) le centre de l'enseignement des provinces méridionales. Jusqu'aux premières années de la Révolution, on peut assurer qu'après Paris, c'était la ville où l'instruction publique était la plus complète. Elle y attirait des élèves des contrées du Midi depuis Marseille jusqu'à Bordeaux. Il relate la création d'Ecoles spéciales à Toulouse : enseignement de minéralogie, de zoologie, de botanique, académie de peinture, goût pour la musique...

Enfin, Pierre Marraud<sup>39</sup>, ministre de l'instruction publique, prend la parole au sein de « cette assemblée générale des Universités du monde entier ». Ces fêtes sont en même temps l'hommage d'un passé glorieux, le témoignage d'un présent prospère, l'acte de foi en un avenir fécond. Il évoque « l'ancestrale passion toulousaine de science et d'art qui fut propice à la création de l'université de Toulouse. Et les ardeurs languedociennes du savoir s'augmentaient encore, comme aujourd'hui, des ardeurs étrangères que la renommée des maîtres toulousains groupait autour de leurs chaires par milliers. Il cite Emile Male selon lequel : « il n'y eut pas une seule forme de la pensée ou du rêve chrétien qui fut inconnue à l'incomparable Toulouse du Moyen âge ». Il évoque, lui aussi, la réorganisation entreprise par le premier Empire, après laquelle, au cours du dix-neuvième siècle, les quatre Facultés faisaient revivre, chacune à part, leurs plus belles traditions, en attendant d'être regroupées en

---

<sup>38</sup> *Ibidem*, pp. 88-91.

<sup>39</sup> *Ibidem*, pp. 92-97.

Université par la troisième République. Loin de détruire les œuvres du passé, la République a su, au contraire, les revivifier et, sur des fondements séculaires, redresser, par la loi du 10 juillet 1896, l'édifice des universités régionales. Il souligne la contribution de l'université aux besoins locaux, le rôle de préparation professionnelle à l'enseignement, aussi fécond que l'œuvre de recherche scientifique, le rayonnement international. Il évoque aussi « l'angoisse pédagogique du monde moderne. N'est-ce pas celle de savoir qui emportera la victoire dans la lutte entre la beauté et l'utilité ? Si l'homme sera pris tout entier par les spécialisations indispensables pour jouir d'une vie élémentaire ou s'il conservera les possibilités de cette culture générale qui donne un prix supérieur à la vie elle-même ? Laquelle des deux prévaudra : sera-ce la force du réel ? Sera-ce la force de l'idéal ? Il répond que la conciliation est possible entre le service désintéressé de la haute culture et l'initiation aux techniques utilitaires du développement de la richesse économique.

C'est bien la réalité toulousaine puisque dès 1888, on expérimentait la voie de l'union entre la science pure et les sciences appliquées, par le cours public de chimie agricole qu'inaugurait son glorieux doyen, Paul Sabatier<sup>40</sup>, permettant au paysan languedocien de mieux cultiver la terre. Successivement furent créés l'Institut électrotechnique, l'Institut de pisciculture, à la Faculté des Lettres : l'Institut normal d'Etudes françaises et l'Institut d'Etudes méridionales, avec ces prolongements au-delà des Pyrénées que sont les instituts de Madrid, de Barcelone et du Portugal. De même, votre Faculté de droit est une des plus anciennes à ne pas arrêter la formation des jurisconsultes à la théorie, mais à l'étendre à la pratique journalière des métiers juridiques, grâce à la préparation donnée par son Institut technique de Droit, son Institut de droit comparé des pays latins, son Institut de criminologie et de sciences pénales. La Faculté de médecine et de pharmacie a développé son Institut d'hydrologie, un Institut de puériculture, un Centre de lutte contre le cancer. Il est excellent que vous donniez aux maîtres primaires à la fois l'initiation aux travaux scientifiques et l'initiation à la technique agricole. Il est excellent que vous ayez en même temps chaire de littérature et d'archéologie grecque et chaire de mécanique agricole et génie rural. Il est excellent que vous ayez délivré des diplômes de docteur en droit et des diplômes de conducteur de tracteurs et de machines. Il est excellent que vous ayez fait de la même ville à la fois un centre de distribution intellectuelle et un centre de distribution de l'énergie électrique ».

Les festivités se terminent le lundi 10 juin avec l'organisation d'une excursion pyrénéenne en car ou en train à Luchon et Super-Bagnères et Saint-Bertrand de Comminges offerte par l'Université aux délégués et invités. La visite prévoit

---

<sup>40</sup> Futur prix Nobel de Chimie en 1912.

notamment la visite de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges et des fouilles ainsi que la visite de la ville de Luchon et de son établissement thermal. Au-delà du déroulement de ce *triduum* des célébrations universitaires, il convient d'en rechercher la portée immédiate et à plus long terme.

## II-La portée du Septième centenaire :

Plusieurs impressions d'ensemble se dégagent de la lecture du déroulement de ces festivités universitaires organisées en 1929 et des discours qui ont été prononcés à cette occasion dans les lieux emblématiques du « quartier latin » de Toulouse : l'église des Jacobins, chapelle historique de l'Université, attenante au couvent des Frères-prêcheurs, la Faculté de droit, la bibliothèque universitaire de la rue du Taur, le site de l'Arsenal, plus tard transféré de l'Armée à l'Université.

**La première impression réside dans l'éclat de ces cérémonies.** Organisées de longue date et avec minutie, on est impressionné par la présence des plus hautes personnalités de l'Etat, la forte représentation internationale, le nombre et la qualité des participants du monde universitaire et académique qui sont venues rejoindre les nombreuses autorités locales.

Parmi les hautes personnalités françaises : Gaston Doumergue, Président de la République, Paul Doumer, Président du Sénat, Fernand Bouisson, Président de la Chambre des députés, les ministres de l'instruction publique et des beaux-arts, des travaux publics, de l'air, le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, le directeur de l'enseignement supérieur, le secrétaire-général de la présidence de la République, le directeur du protocole, le directeur de la sûreté générale, conseiller d'Etat, plusieurs chefs de cabinet.

En ce qui concerne les représentants des Universités et académies étrangères<sup>41</sup> : ont été accueillis les représentants de nombreux pays, la plupart professeurs des universités : Argentine (université de Cordoba), Belgique : (académie royale des sciences, Lettres et Arts, universités de Bruxelles, Gand, Liège, université catholique de Louvain, Institut Pasteur de Bruxelles, Brésil (université de Rio de Janeiro), Canada (université de Toronto), Chine (université nationale de Pékin), Cuba (université de La Havane), Danemark (université de Copenhague), Egypte (Ecole française de droit du Caire), Espagne (universités de Madrid, Barcelone, Saragosse, Séville, plusieurs académies et instituts), Estonie (université de Tartu), Etats-Unis (académie de Boston, universités de Stanford, Yale, Illinois, Baltimore, Harvard, Michigan, Ohio, Princeton, New-York, Stanford, Nashville, Georgetown de Washington, Wisconsin, Colorado, Wellesley, Vassar college, Mount Holyoke), Finlande (université d'Helsinki), Grande-Bretagne (Cambridge,

---

<sup>41</sup> *Ibidem*, pp. 29-35.

Saint-Andrews à Dundee, Edimbourg, Glasgow, Manchester, Oxford, Royal Society), Hollande (Amsterdam, Groningen, Utrecht), Inde (université de Madras), Irlande (Dublin), Italie (universités de Pavie, Rome, université pontificale grégorienne), Japon (université de Hokkaido), Lettonie (université de Riga), Norvège, (université d'Oslo), Portugal (universités de Coïmbra, Lisbonne, Porto), Roumanie (universités de Bucarest et de Cluj), Suède (universités de Göteborg, Lund, Upsal), Suisse (universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Lausanne, Zurich), Syrie (université de Damas), Tchécoslovaquie (universités de Bratislava, Brno, Comenius, Charles IV de Prague, Ecole polytechnique de Prague), Yougoslavie (université de Belgrade). Si les représentants des universités allemandes sont absents, les plus nombreux sont les Espagnols (25 représentants), les Américains (21 représentants) et les Belges (13 représentants). Au total, l'Université de Toulouse reçut cent-dix-neuf adresses d'universités appartenant à trente-cinq nations<sup>42</sup>.

Les grandes institutions savantes nationales sont représentées par un ou plusieurs de leurs membres. On compte quatorze membres de l'Institut : académie des Inscriptions et Belles Lettres, Beaux-arts, Sciences, Sciences morales et politiques, Médecine, Collège de France, Institut Pasteur de Paris, Ecole française d'Athènes, le directeur et le directeur-adjoint de l'Ecole Normale Supérieure, le représentant de l'Ecole Polytechnique.

Parmi les représentants des universités, académies, sociétés savantes françaises, on remarque la présence de nombreux recteurs, doyens et professeurs des universités : Aix-Marseille, Alger, université libre de l'Ouest, Besançon, Bordeaux (la plus représentée avec seize délégués dont le recteur et deux doyens), Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, université libre de Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris (huit délégués dont le recteur), Poitiers, Rennes, Strasbourg.

Les autorités de Toulouse et de la région<sup>43</sup> sont également très représentées : le préfet de la Haute-Garonne et les préfets des départements voisins et du ressort académique, les sénateurs et députés des mêmes départements, les présidents des conseils généraux, le général commandant en chef le 17<sup>e</sup> corps d'armée et les généraux en résidence ou en service à Toulouse, le Premier Président, le Procureur général et les magistrats de la Cour d'appel de Toulouse et du Tribunal de la Haute-Garonne, l'Archevêque de Toulouse, le Pasteur de l'Eglise réformée, le Rabbin, les consuls des pays étrangers en résidence à Toulouse, le Maire et la municipalité de Toulouse, le tribunal de commerce de Toulouse, la chambre de commerce de Toulouse et les chambres de commerce de la région économique, les inspecteurs d'académie, les représentants des enseignements secondaire et

---

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 98.

<sup>43</sup> *Ibidem*, pp. 40-41.

primaire, l'École nationale vétérinaire, l'École des beaux-arts, l'École supérieure de commerce, les autorités et chefs de service de la ville de Toulouse.

**La deuxième impression, suggérée par la lecture des discours officiels est celle de l'actualité des questions évoquées.** Ces questions apparaissent en filigrane, au-delà de la fresque historique qui est attendue dans ce type de commémoration et alors que la Faculté de droit occupe la place principale, ce qui correspond à son ancienneté et à ses effectifs. Ces questions sont nombreuses : le thème des rapports entre la théorie et la pratique, la création depuis la fin des années 1880 de nombreux Instituts pratiques, l'intérêt pour les questions sociales, l'ouverture de cours à une population non strictement estudiantine, l'équilibre à trouver entre la culture générale et les spécialisations. On se plaît également à souligner le rôle de l'université auprès des professeurs de l'enseignement scolaire de premier ou deuxième degrés. C'est ici le thème, devenu aujourd'hui si important des relations entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Il faut également souligner que le programme des festivités prévoit, à côté des réunions académiques tout un volet de réjouissances proposé à la population toulousaine : concerts, représentation théâtrale, bals populaires. C'est le thème de l'Université dans la Ville qui est déjà présent. Le rayonnement international est également très présent. Il se manifeste, on l'a vu, par l'importance des délégations étrangères et des adresses remises à l'Université de Toulouse, par les échanges de professeurs, la création d'instituts rattachés à l'Université de Toulouse et bien-sûr également par la forte présence d'étudiants étrangers à Toulouse<sup>44</sup>. Après le cataclysme engendré par la Grande guerre et avant les traumatismes de la seconde guerre mondiale, on voit également fleurir le thème de la concorde, de la paix et de l'harmonie grâce au travail des universitaires. L'idéal exprimé fait toujours partie de nos missions.

**La troisième impression d'ensemble concerne l'organisation même de l'Université de Toulouse.** La plupart des orateurs soulignent l'importance de la loi du 10 juillet 1896 qui a regroupé les Facultés au sein d'une Université de Toulouse administrée par un Conseil où l'on retrouve les doyens des quatre Facultés : droit, médecine et pharmacie, sciences et Lettres ainsi que des représentants du corps professoral. Un tiers de siècle après la réforme, les orateurs soulignent les aspects positifs de ce regroupement<sup>45</sup> qui est d'un type particulier puisque le recteur, représentant du ministre de l'instruction publique

---

<sup>44</sup> Nous renvoyons à Caroline Barréra, *Etudiants d'ailleurs, Histoire des étudiants étrangers, coloniaux et français de l'étranger de la Faculté de droit de Toulouse (XIXe siècle-1914)*, Presses du Centre universitaire Champollion, 2007.

<sup>45</sup> A titre comparatif, on peut consulter la thèse de Sylvain Roussel, *L'Université de Grenoble : les défis de l'autonomie (1896-1939)*, Sous la direction du professeur Martial Mathieu, université de Grenoble, 2017.

est le président du Conseil de l'Université et que les doyens restent à la tête de chaque Faculté et sont élus par leurs pairs. A l'heure où l'on continue à s'interroger sur le bon agencement des institutions universitaires, il n'est pas sans intérêt de relater ces souvenirs, même si les évolutions ultérieures, notamment la réforme qui a suivi les événements de mai 1968, avec la loi Faure du 12 novembre 1968, ont conduit à d'autres types de regroupements comme tel est le cas dans notre université : Toulouse 1 Capitole qui réunit trois domaines : le droit, l'économie et la gestion et actuellement cinq composantes : la Faculté de droit et science politique, la Faculté d'administration et de communication, Toulouse School of Economy (TSE) et Toulouse School of Management (TSM) ainsi qu'une composante informatique, alors que l'Institut d'Etudes Politiques lui est associé. Plus près de nous encore, la coopération universitaire s'est développée avec la création du PRES<sup>46</sup> (loi du 18 avril 2006) puis de la COMUE<sup>47</sup> (loi du 22 juillet 2013). Une Université fédérale existe depuis quelques années sur le site toulousain mais de nombreuses interrogations demeurent quant à son avenir. Comment concilier unité et diversité ? Que faut-il mettre véritablement en commun ? Jusqu'où aller dans la coordination territoriale de l'enseignement supérieur ? Comment préserver l'identité des juristes ? Comment régler la question de la personnalité morale et éviter les structures trop complexes ? De nombreuses questions se posent et ne sont pas, à ce jour résolues. Les réflexions sont légitimes entre coopération, coordination, intégration... En tout cas, il faut saluer tous les efforts qui sont faits actuellement pour réfléchir à l'organisation de l'enseignement supérieur français confronté aux standards internationaux et à l'évolution de son droit<sup>48</sup>.

La célébration du Septième centenaire de la fondation de l'Université de Toulouse fut un grand événement et une grande réussite, qui en appellent d'autres. 1229-2029 : dans dix ans, c'est-à-dire demain, aura lieu le huitième centenaire de la fondation de l'Université de Toulouse. Comment organiser l'évènement ? Serons-nous à la hauteur des célébrations qui eurent lieu en 1929 ? Serons-nous présents au rendez-vous de l'Histoire ?

Philippe Nélidoff

Professeur d'histoire du droit à la Faculté de droit et science politique de l'Université Toulouse 1 Capitole.

EA 789.

---

<sup>46</sup> Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

<sup>47</sup> Communauté d'universités et d'établissements.

<sup>48</sup> Pour aller plus loin, il faut se référer à la récente publication : Bernard Beignier et Didier Truchet (Direction), *Droit de l'enseignement supérieur*, Paris, LGDJ, 2018.

